



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**N°2018/32**

**Communes de :**  
Messimy,  
Soucieu en Jarrest  
Thurins

**Objet :** Approbation du  
zonage d'assainissement de la  
commune de Soucieu en  
Jarrest

**Séance publique du :** 18 décembre 2018 à 20h30

**Date de convocation :** 12 novembre 2018

**Secrétaire de séance :** M. SERVANIN

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance :** 9

**Président :** Bernard CHATAIN

**Membres présents à la séance :** 8

Membres titulaires : 7

Mme BERGER,

MM. CHATAIN, JARICOT, VIVERT, FONTES, SERVANIN et CLARON,

Membres suppléants : 1

M. VINCENT

**Membres absents :**

Mme DI FOLCO, M. LACOSTE-DEBRAY (remplacé par M. VINCENT)

Monsieur le Président expose les conclusions du rapport du commissaire enquêteur en date du 06/11/2018 qui émet un avis favorable au projet.

**VU** la délibération n°2018/17 en date du 23/05/2018 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon portant autorisation de lancer la procédure d'approbation du zonage d'assainissement de la commune de Soucieu en Jarrest,

**VU** l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon n° 2018/07, en date du 17/07/2018 prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement de la commune de Soucieu en Jarrest,

**VU** la décision du 25/06/2018 N°E18000130/69 du Tribunal Administratif de Lyon portant désignation du commissaire enquêteur,

**VU** le rapport d'enquête publique et ses conclusions,

**CONSIDERANT** que le projet de révision de zonage d'assainissement de la commune de Soucieu en Jarrest tel qu'il est présenté au Conseil Syndical est prêt à être approuvé,

**LE CONSEIL SYNDICAL après en avoir délibéré : à l'unanimité**

- ◆ **DECIDE** d'approuver le plan de zonage d'assainissement de la commune de Soucieu en Jarrest tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- ◆ **DIT** que le champ d'application du zonage d'assainissement s'appliquera à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, sur le territoire de la commune de Soucieu en Jarrest,
- ◆ **DIT** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
  - Affichage durant un mois au siège du syndicat en mairie de Messimy et à la commune de Soucieu en Jarrest,
  - Mention de cet affichage dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales,
  - Publicité sur le site internet de la Commune et sur le site internet de la Préfecture puisque le SIAHVG n'a pas de site internet,

- ♦ **DIT** que le dossier de zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de Soucieu en Jarrest et au siège du syndicat en mairie de Messimy, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- ♦ **DIT** que le dossier de zonage d'assainissement approuvé est mis en ligne sur le site internet de la Mairie de Soucieu en Jarrest et sur le site de la Préfecture puisque le SIAHVG n'a pas de site internet,
- ♦ **DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Et ont signé au registre tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme le 18 novembre 2018  
Transmis en préfecture le 20/12/18  
Affiché le 20/12/18

Le Président,  
Bernard CHATAIN

